**Les déchets en France**

En 40 ans, les quantités de [déchets ménagers](http://www.notre-planete.info/ecologie/dechets/dechets_menagers.php) par habitant ont été multipliées par deux pour atteindre une moyenne de 460 kg par an et par personne !

**La durée de vie des déchets**

Durée de vie des déchets dans la nature

|  |  |
| --- | --- |
| **Type de déchet** | **Durée de vie** |
| plastique biodégradable | quelques mois |
| mouchoir en papier | 3 mois |
| journal | 3 à 12 mois |
| allumette | 6 mois |
| peau de banane | 8 à 10 mois |
| mégots (tabac et papier) | 3 ou 4 mois |
| mégots (tabac et papier) avec filtre | 1 à 2 ans |
| Chewing-gum | 5 ans |
| papier de bonbon | 5 ans |
| canette en acier | 100 ans |
| briquet en plastique | 100 ans |
| canette en aluminium | 200 ans |
| sac en plastique | 450 ans |
| bouteille en plastique | 500 ans |
| polystyrène expansé | 1 000 ans |
| carte téléphonique | 1 000 ans |
| le verre | 5 000 ans |
| pneu | non biodégradable |

**Les déchets à la maison**

**STOP PUB : refuser la publicité dans la boîte aux lettres**

Un tiers du papier imprimé en France est utilisé à des fins publicitaires ([CNIID](http://www.notre-planete.info/actualites/actu_2573.php)). Ainsi, nous recevons en moyenne 40 kg de prospectus et publicités non sollicitées par an, ce qui représente 35% du tonnage de papiers impression-écriture fabriqué en France. Une quantité non négligeable qui entraîne, pour une ville de 100 000 habitants une dépense de 250 000 € par an pour les traiter une fois à la poubelle (ADEME, 11/2005). Un moyen simple et efficace de ne plus recevoir de publicité dans sa boîte aux lettres et d'y apposer un papillon "STOP PUB", une initiative du ministère de l'Écologie et du Développement durable que nous encourageons. Vous pouvez [imprimer vous-même notre étiquette](http://www.notre-planete.info/ecologie/eco-citoyen/stop-pub.pdf) puis la coller sur votre boîte aux lettres. Le résultat est sans appel. Ne soyez pas trop indulgents vis à vis des emplois qui pourraient "disparaître" : il reste encore beaucoup de boîtes aux lettres non étiquetées et les distributeurs sont exploités honteusement. En effet, leur rémunération, n'atteint que la moitié du smic horaire (environ 4,5 euros / h !). Cela ne semble pas gêner les collectivités, organismes publics et la grande distribution qui en profitent...

[Un rapport de l'ADEME](http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=65615&p1=02&p2=05&ref=17597) fait un bilan analytique des opérations STOP PUB sur la période 2004/2008 au regard des objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Enfin, N'hésitez pas à téléphoner aux organismes qui vous envoient de la publicité pour qu'ils vous retirent de leur base de données de mailing.

**Récupérer les déchets alimentaires**

**Si vous avez un jardin**, vous pouvez installer une poubelle pour les déchets organiques (1/3 des déchets) afin de les transformer en compost, utilisable pour enrichir ensuite votre jardin. Vous pouvez vous procurer un composteur qui, en quelques mois fera de vos déchets alimentaires du compost pour fertiliser votre jardin. N'hésitez pas à le demander à votre mairie, il est quelques fois donné gratuitement !

**Vous êtes en appartement ?** Vous pouvez récupérer les déchets alimentaires avec un [lombricomposteur](http://www.notre-planete.info/actualites/actu_2505.php) Fabriquez ou procurez-vous un lombricomposteur afin de transformer vos matières organiques en terreau et engrais liquide pour vos jardinières. Sans odeur, sans contrainte, les vers travaillent pour vous et mangent : vos épluchures de fruits et légumes, vos rouleaux en carton de papier toilette et essuie-tout, vos marcs et filtres à café, vos feuilles mortes, vos sachets de thé, vos restes de pain, votre vieux terreau, etc... Ils régénèrent tout cela en un lombricompost d'excellente qualité. Cela permet de réduire de 30% la quantité de nos déchets non triés qui finissent bien souvent à l'incinération.

**Ne pas jeter dans l'égout ni les toilettes**

* les médicaments périmés. Les pharmaciens reprennent gratuitement les anciens médicaments.
* les huiles de vidange ou les fonds de peinture réservés aux déchetteries. 1 litre d'huile recouvre jusqu'à 1000 m2 d'étendue d'eau !

**Rapporter ses médicaments en pharmacie**

Les médicaments périmés, non utilisés doivent être rapportés à votre pharmacien. Ceci afin d'éviter les rejets médicamenteux dans la nature (décharge, eaux...). C'est l'objectif du dispositif [Cyclamed](http://www.unpf.org/cyclamed/) qui détruit les médicaments non utilisés par incinération, alors qu'ils profitaient auparavant à des pays plus démunis.

**N'oubliez pas de trier vos déchets !**

**Pourquoi trier ses déchets ?**

Le tri des déchets permet de lutter efficacement contre le gaspillage des ressources naturelles, de promouvoir les économies d'énergie et d'épargner l'environnement.

Pour pouvoir être recyclés, les déchets ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères sinon ils se saliraient mutuellement et les matières premières secondaires ne seraient alors plus récupérables.

La récupération des déchets recyclables permet de préserver notre environnement (préservation des ressources naturelles et des matières premières, limitation des gaz à effet de serre) et de maîtriser les coûts d'élimination des déchets (limitation des quantités de déchets à éliminer par l'incinération ou l'enfouissement qui sont des procédés de plus en plus coûteux).

Quelques exemples de matérieux recyclés qui offrent une seconde vie :

* 27 bouteilles d'eau minérales recyclées permettent de fabriquer un pull polaire ;
* le papier est recyclable jusqu'à 6 fois ;
* le verre est recyclable indéfiniment ;
* l'aluminium est recyclable de milliers de fois. Ainsi avec 670 canettes on peut fabriquer un vélo.

**Les déchets à l'extérieur**



© C. Magdelaine / notre-planete.info

**N'entretenez pas et ne créez pas de décharges sauvages**

Par flemme et par ignorance, des tas d'ordures se créent sur le bord de la chaussée, dans une impasse, ils sont alors fréquement alimentés par d'autres qui aiment profiter de cette solution de facilité, de surcroît populaire, donc acceptable. Pourtant, il existe des déchèteries qui sont mises gratuitement à votre disposition. Ceci afin de garder propre des espaces souvent plus sauvages qui sont alors pollués et d'éviter aux plus jeunes de s'amuser dans nos déchets.

**Ne déversez aucun produit dans les cours d'eau.**

Les rivières et la mer ne doivent plus des poubelles pour nos produits chimiques. La toxicité de certains produits est telle qu'ils peuvent entraîner la mort de milliers d'animaux à la suite d'un rejet. N'oublions pas que les toxines ainsi déversées dans la nature nous reviennent forcément, et en grande quantité, via notre alimentation... Préférez donc les centres de collectes mis en place en vous renseignant notamment auprès de votre Mairie.

**Refuser les prospectus et papillons (flyers)**

Ils nous sont tendus un peu partout : dans la rue, les transports publics, les soirées... Ils sont souvent pris pour être jetés deux mètres plus loin, rarement à la poubelle. Refusez ces publicités supplémentaires ou demandez de quoi il en retourne avant de les prendre machinalement. Moins de déchets et peut-être moins de prospectus seront ainsi produits. Ne vous inquiétez pas pour l'emploi ainsi occupé par cette personne et qui pourrait disparaître, il y a bien d'autres postes à créer pour préserver et nettoyer notre environnement...